



Karaté Club Metz - BULLETIN D'INSCRIPTION

BABY KARATE

KARATE ENFANTS

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

Fille/Garçon : _____ Date et Lieu de Naissance : _____

Age : _____ Poids : _____

Club de karaté la saison dernière : _____

Débutant : oui non Passeport sportif : oui non

Couleur de ceinture et nombre de barrettes (sauf débutant) : _____

Nom – Prénom du Père : _____ Nom-Prénom de la Mère : _____

Adresse : _____

Tél fixe ou portable des 2 parents : _____

E-mail des 2 parents : _____

Autorisation parentale

Je soussigné _____ autorise mon enfant _____ à participer au cours de karaté. J'autorise l'association à utiliser les photos ou vidéo de mes enfants sur son site Internet et les pages du club sur les réseaux sociaux.

Date et signature :

En vertu de la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le KCM s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales ou à les céder à des tiers. L'adhérent dispose par ailleurs d'un droit de regard par rapport à ses informations personnelles.

Mode de règlement

Espèces Chèques Pass'Sport Pass Loisir Pass Vie associative

| Mode de règlement | Numéro | Montant | Date d'encaissement |
|-------------------|--------|---------|---------------------|
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ |

Chèque à l'ordre du : Karaté Club de Metz. Règlement déjà mentionné sur une autre fiche (préciser) :

Nous rappelons qu'il est impératif de respecter les horaires des cours et de récupérer les enfants à l'heure afin de ne pas bloquer les professeurs qui ont d'autres obligations après les cours. Merci pour votre compréhension

Certification médical

Aucun certificat médical n'est exigé pour la pratique en loisir comme en compétition du karaté. Il est seulement demandé aux licenciés mineurs de remplir un questionnaire médical qu'ils devront compléter conjointement avec leurs responsables légaux.

Ce questionnaire médical se trouve sur le site internet de la fédération française de karaté au lien suivant : <https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/certificat-medical/>

Le responsable légal du mineur, doit attester sur l'honneur auprès du KCM que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire médical ne doit être communiqué au club. Seule l'attestation sur l'honneur ci-dessous doit être remplie au moment de l'inscription. Le Club est tenu de conserver seulement l'attestation sur l'honneur.

Attestation de réponse au contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence ou de l'inscription à une compétition.

Je soussigné(e)

.....
Exerce l'autorité parentale sur

Atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A. 231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu négativement à l'ensemble des items présentés.

Date et signature (de la personne exerçant l'autorité parentale) :